NOUVEL HAY MAGAZINE
SANS FRONTIÈRES

Le Dr V. chirurgien-spécialiste du dos ferait l'objet de 80 plaintes

En 2014, S. G. est opéré par le docteur V. pour une **hernie discale.** Le chirurgien lui pose 10 vis dans la colonne vertébrale. Certaines de ces vis bougent. « Mes os étaient trop fragiles. Il n'aurait jamais dû m'opérer. Un nerf a été touché. Une grave infection s'est aussi développée au niveau de ma colonne. J'aurais pu terminer entre quatre planches », affirme S. G.

Pour la Chambre disciplinaire de l'ordre des médecins, le docteur V. n'aurait pas dû se baser sur un seul scanner pour décider d'opérer S. G. : « Il lui appartenait de faire réaliser des examens complémentaires tels que des radiographies dynamiques du rachis lombaire, une IRM lombaire, un électromyogramme (étude de l'activité électrique des nerfs et des muscles), avant d'envisager une arthrodèse (souder plusieurs vertèbres entre elles) avec la mise en place de vis susceptibles de migrer en cas d'ostéoporose vertébrale.

Le Dr V. n'a proposé aucune alternative thérapeutique à son patient qui le consultait pour la première fois. « Son comportement a ainsi le caractère d'une faute déontologique », conclut le Conseil de l'ordre.

« Cette décision ne me fera pas remarcher », explique S. G. "On a tous été abîmés. Il y en a qui ont perdu un membre, d'autres la mobilité.... »,

> *Ce sont à ce jour 80 personnes qui estiment que le résultat des opérations du chirurgien n'est pas conforme au résultat promis et constitue un accident médical. Elle ont décidé de saisir mon cabinet, a indiqué Me Bourgin , avocat. Tous les stades de handicap se retrouvent dans cette cohorte de patients.*

Le chirurgien a déjà été suspendu pour 3 ans dont 18 mois avec sursis le 15 janvier 2019 par le Conseil national de l'ordre des médecins (CNOM), avec effet au 1er mai 2019. Sur une soixantaine de dossiers, le CNOM lui reproche d'avoir souvent décidé d'opérer sans disposer *de tous les éléments nécessaires* et de ne fournir *aucune explication convaincante* sur une trentaine de complications postopératoires. Il a aussi reçu un blâme en avril de l'ordre des médecins de Rhône-Alpes, dans un dossier suivi par Me Bourgin.

Par la voix de son avocat, Maitre Bernard Boulloud, le docteur V. dénonce des accusations infondées de la part de ses anciens patients.

sources : TF1 du 2 juin 2019 , Le Parisien du 9 Mai 2019 , Quotidien Libre